

AGENCE DE LA GRANDE MOTTE



TARIFS ET HONORAIRES PRATIQUES PAR L'AGENCE DE LA GRANDE MOTTE

LOCATIONS ANNUELLES

- Publicité, constitution du dossier, rédaction d'acte et état des lieux : 1/2 loyer au bailleur et 1/2 loyer au locataire
- Rédaction d'acte seul : 80 € TTC à la charge du locataire et du bailleur chacun

HONORAIRES DE TRANSACTION

LES HONORAIRES DE TRANSACTION SONT INCLUS DANS LE PRIX DE VENTE ET SONT TTC

Pour la tranche jusqu'à 30 000 €	10 %
Pour la tranche au-dessus de 30 000 € à 50 000 €.....	8 %
Pour la tranche au-dessus de 50 000 € à 150 000 €.....	6 %
Pour la tranche au-dessus de 150 000 €.....	6 %